

HIS Heure d'Information Salariés les 8 et 10 juin 2021

Le Nouveau Village

Déménagements et gros travaux

Les dernières informations



Des contacts IRP CFDT dédiés pour Le Nouveau Village

OFS

olivier1.dupont@orange.com

jeanclaude.fresnay@orange.com

nicolas.vandeheste@orange.com

DTSI

corinne2.farin@orange.com

jeanpierre.langlet@orange.com

christophe.sinclair@orange.com

remy.vignal@orange.com

SCE

denis.sabadel@orange.com

rajko.trailovic@orange.com

FSF

francois.drochon@orange.com

WIN

daniel.goncalves@orange.com

HIS
8 et 10 juin
Ordre du jour

#1

Rappel du contexte Le Nouveau Village 2021 2023

#2

La séquence 1 en détail

#3

**Une intersyndicale spéciale LNV
et le sondage salariés Technologia**

#4

Les accords de Télétravail et le Plan de Mobilité

Dès maintenant...

...dans la fenêtre « conversation » de la coopnet en écrivant directement votre question.

...en demandant à « intervenir » en levant la main pour poser la question à la fin de la présentation.

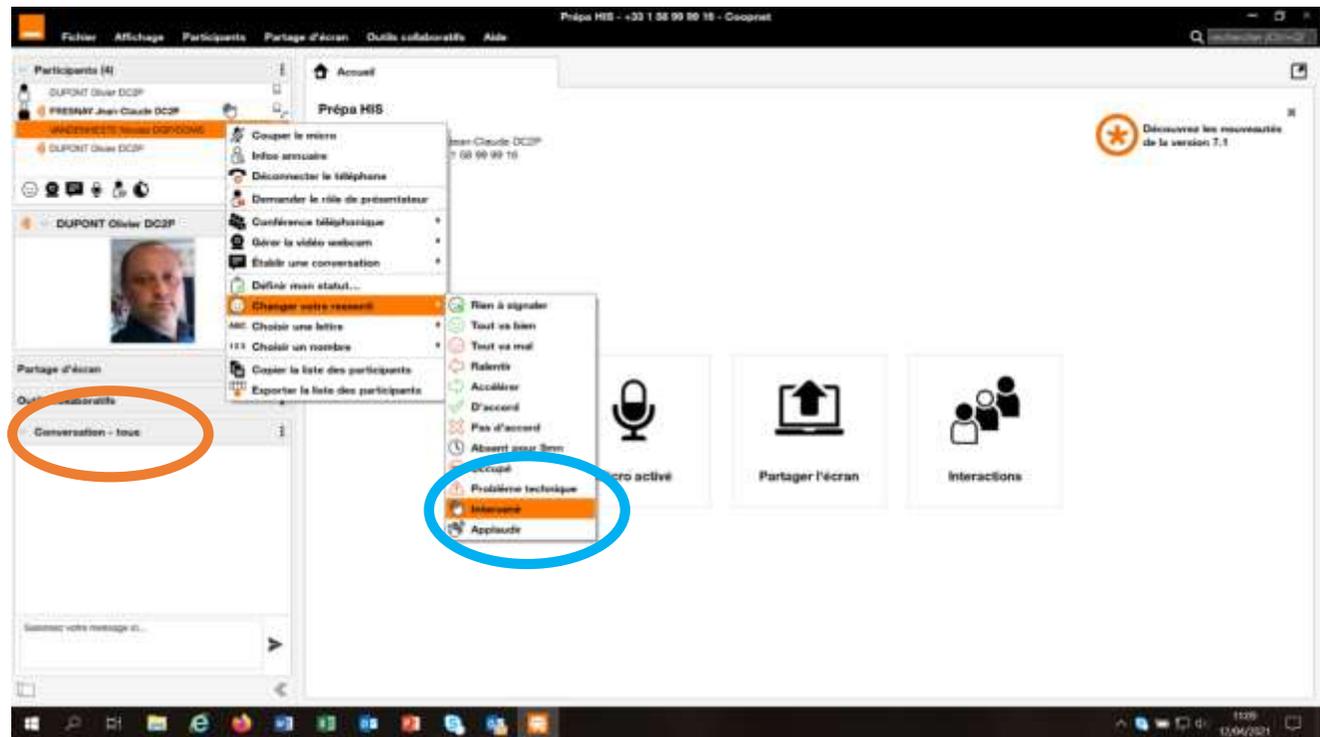
Plus tard par mail...

...à votre correspondant IRP dédié par périmètre social (voir contacts en slide 2).

Le sondage est toujours actif...

https://msurvey.orange.com/CFDT_HIS_NVO_2204

Posez vos questions !



#1.

RAPPEL du projet

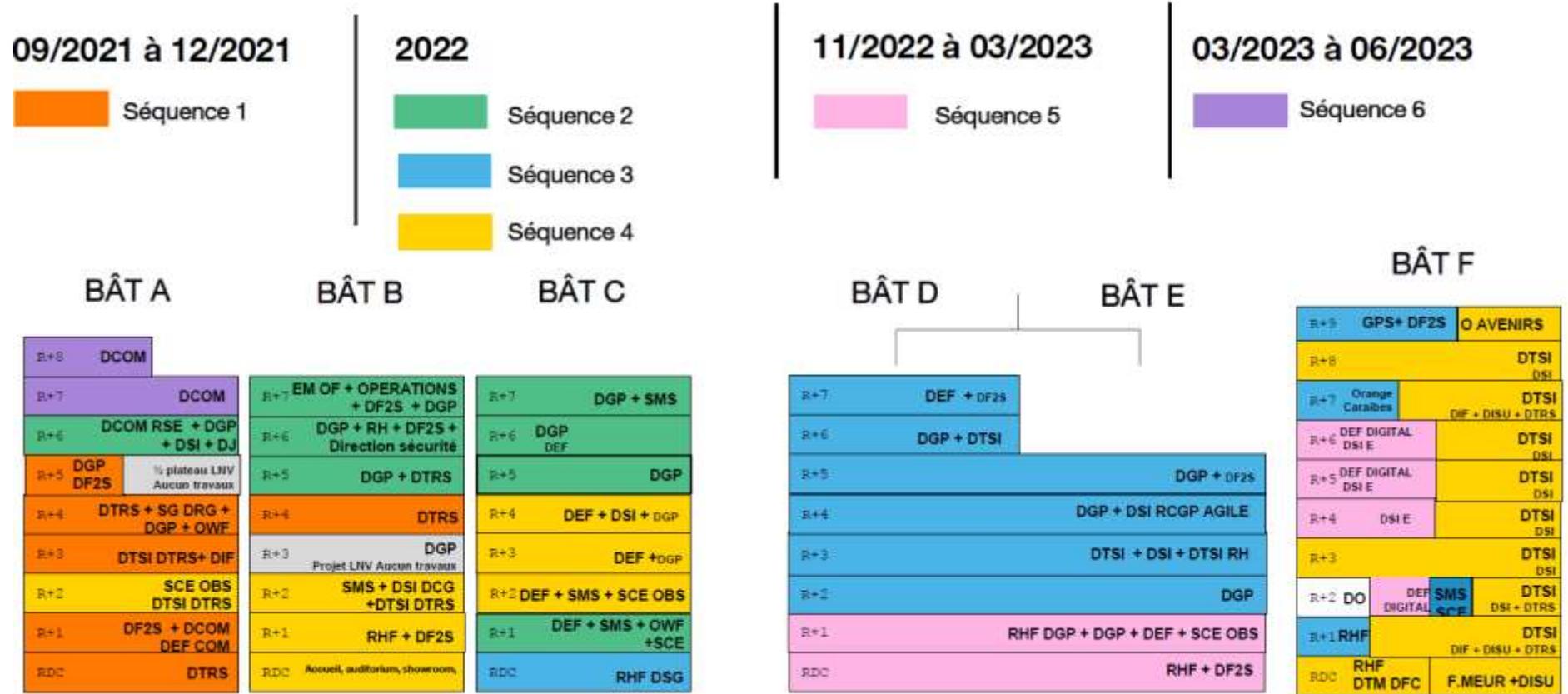
Le Nouveau Village

- **Les objectifs de la Direction**
- **Les points sous-jacents**
- **Les 6 séquences de déménagement et travaux**
- **Le micro-zoning des bâtiments A, B, C, D et E**
- **40% des salariés d'OV en provisoire sur Orange Gardens**

- Le déploiement opérationnel : chaque équipe serait affectée à une des 6 séquences.
- Un déménagement provisoire sur **Orange Gardens sera parfois nécessaire** (40% des effectifs).
- Lorsqu'une équipe libère son espace pour les travaux, elle ne ré aménagerait pas obligatoirement dans le même espace.
- La localisation et la durée en zone temporaire pourrait varier d'une équipe à l'autre.

Rappel.

6 séquences de déménagement des équipes et des travaux des bâtiments A, B, C, D et E.



Rappel. Destinations des directions 2021 2023

09/2021 à 12/2021

 Séquence 1

2022

 Séquence 2

 Séquence 3

 Séquence 4

11/2022 à 03/2023

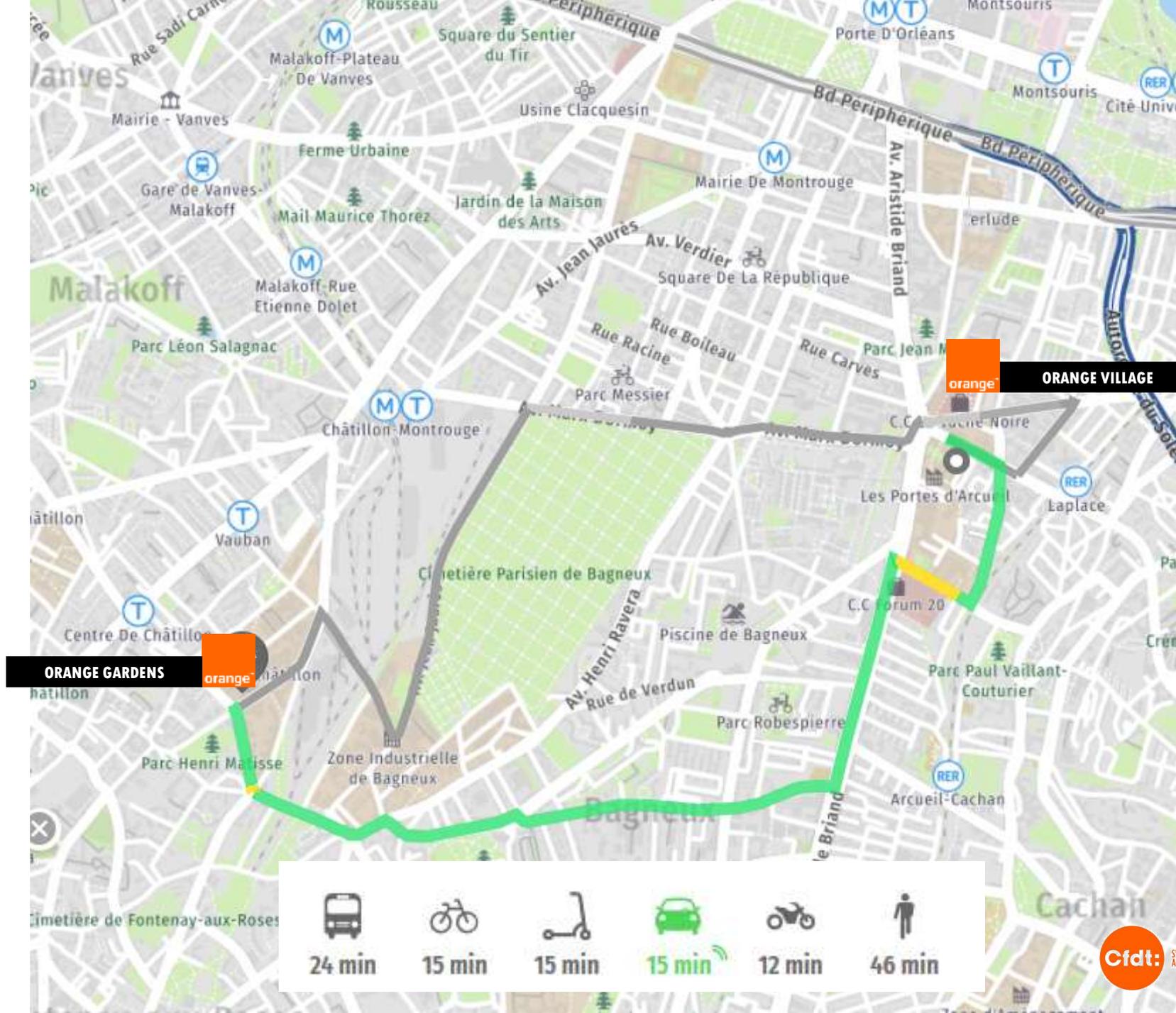
 Séquence 5

03/2023 à 06/2023

 Séquence 6

BÂT A		BÂT B		BÂT C		BÂT D		BÂT E	
R+8 DCOM						Monde Entreprise			
R+7 DCOM		R+7 OF EM + DGP		R+7 RHF + SG		R+7 DEF RH ET FINANCE			
R+6 DGP + Dir Sécurité		R+6 FINANCE		R+6 GPS		R+6 SMS			
R+5 Non concerné ½ plateau LNV	DGP	R+5 OWF + DGP		R+5 DGP WHA*	DTSI	R+5 SMS +DEF EM		R+5 SMS	
R+4 DGP + DSI DFY		R+4 OL+ DGP		R+4 DSI		R+4 DEF		R+4 DEF	
R+3 DTSI DTRS		R+3 DGP Non concerné par travaux		R+3 DTSI DI + DSI		R+3 DEF DC2P + SCE/OBS		R+3 DEF DFP + DEF DC2P + SCE/OBS	
R+2 DTSI DTRS		R+2 DTRS + DSI		R+2 DTSI DISU + DSI		R+2 DSI E +DEF DIGITAL		R+2 DEF DC2P + SCE/OBS	
R+1 DTSI DTRS		R+1 DTRS+ DSI		R+1 RHF DSG		R+1 DSI E +DEF DIGITAL		R+1 DSI E +DEF DIGITAL	
RDC CABINET MÉDICAL /SYNDICATS/CSE Atelier Facility management		RDC Accueil, auditorium, showroom,		RDC MES /DISU	Espace réserve	RDC ASSISTANCES SOCIALES COURRIER/Grande salle du CSE		RDC CSE/ SYNDICATS	RESTAURATION Projet connexe

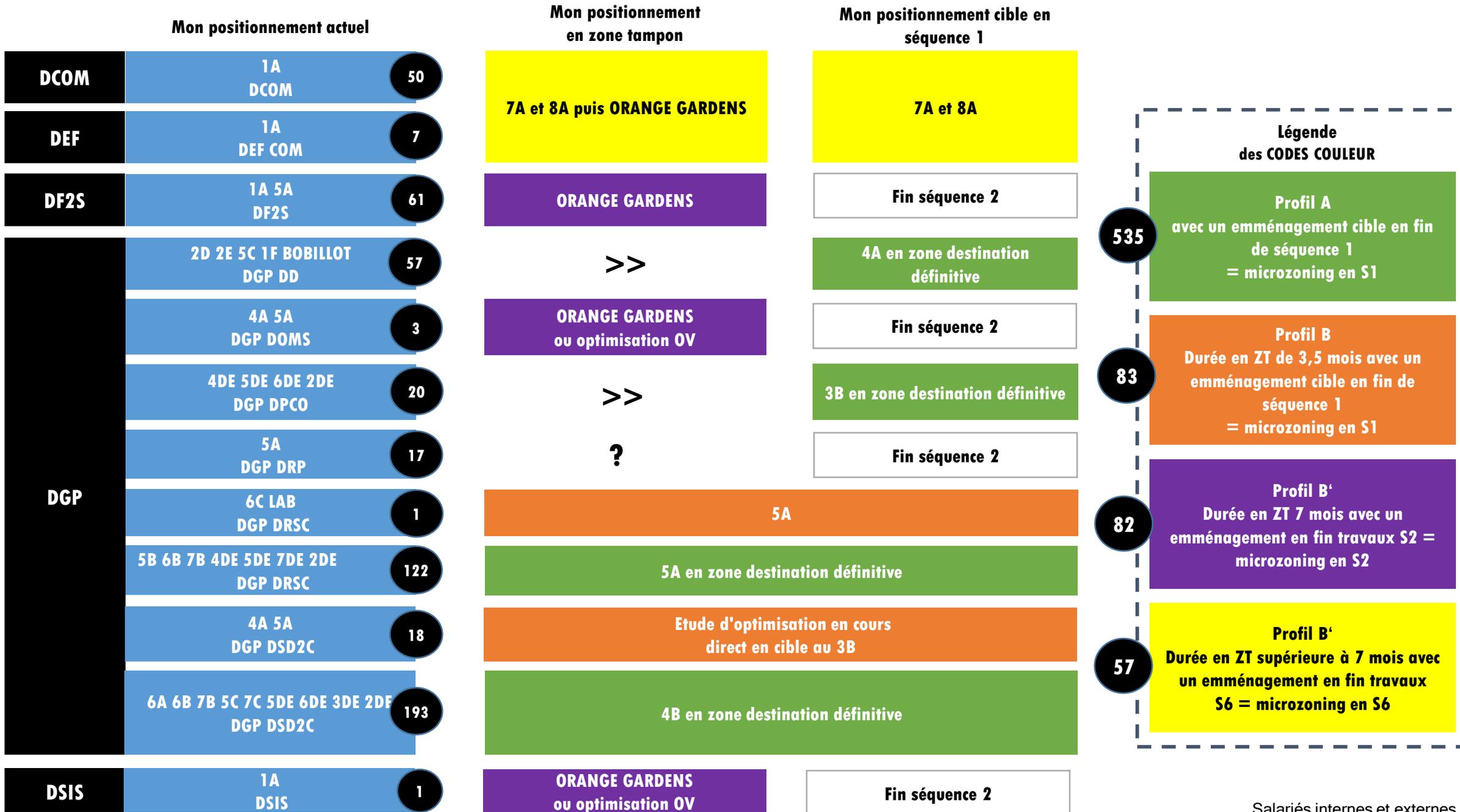
Rappel.
40%
des salariés d'OV en
zone provisoire sur
Orange Gardens
durant les travaux

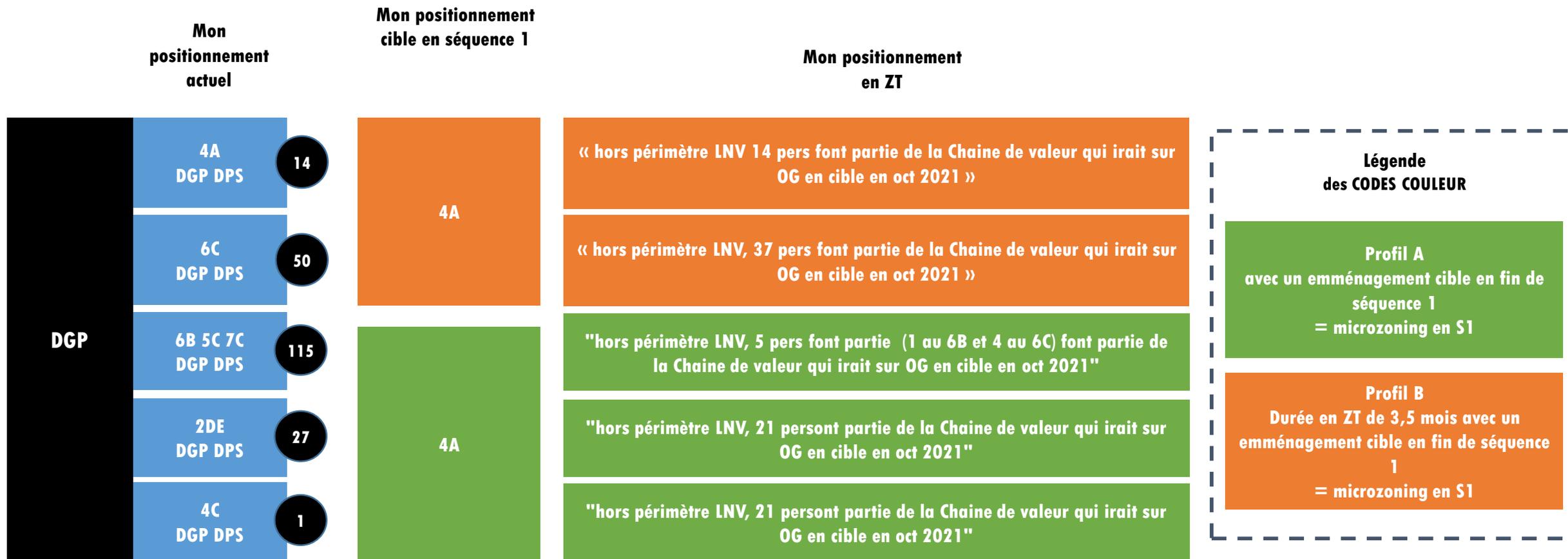


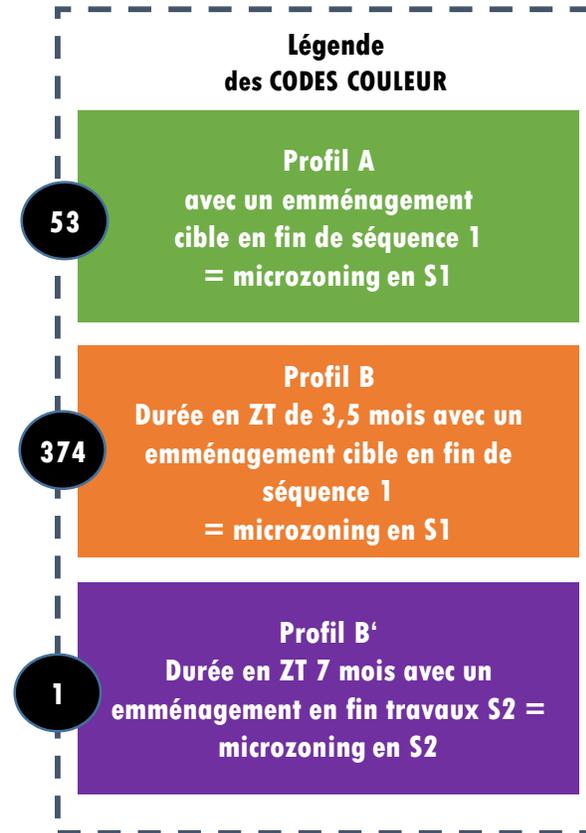
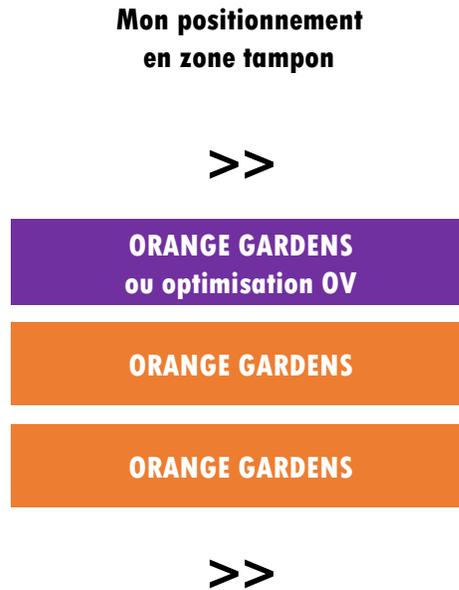
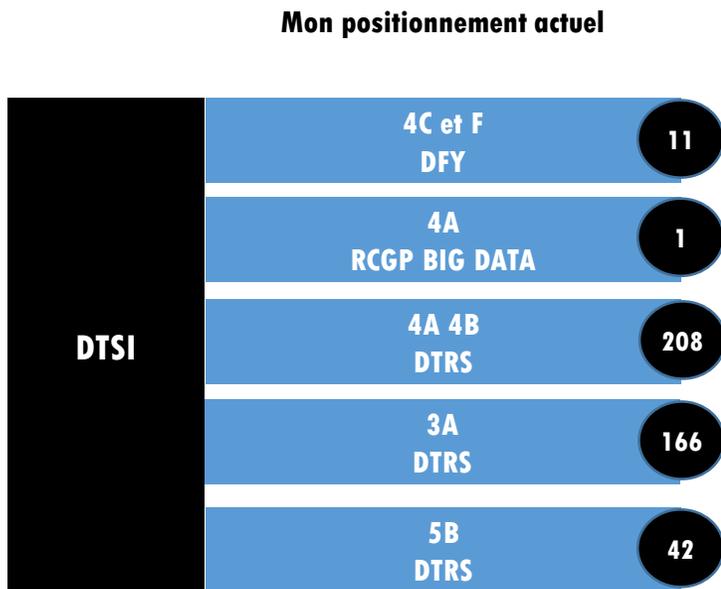
#2.

La séquence 1 en détail

Le Nouveau Village







#3.

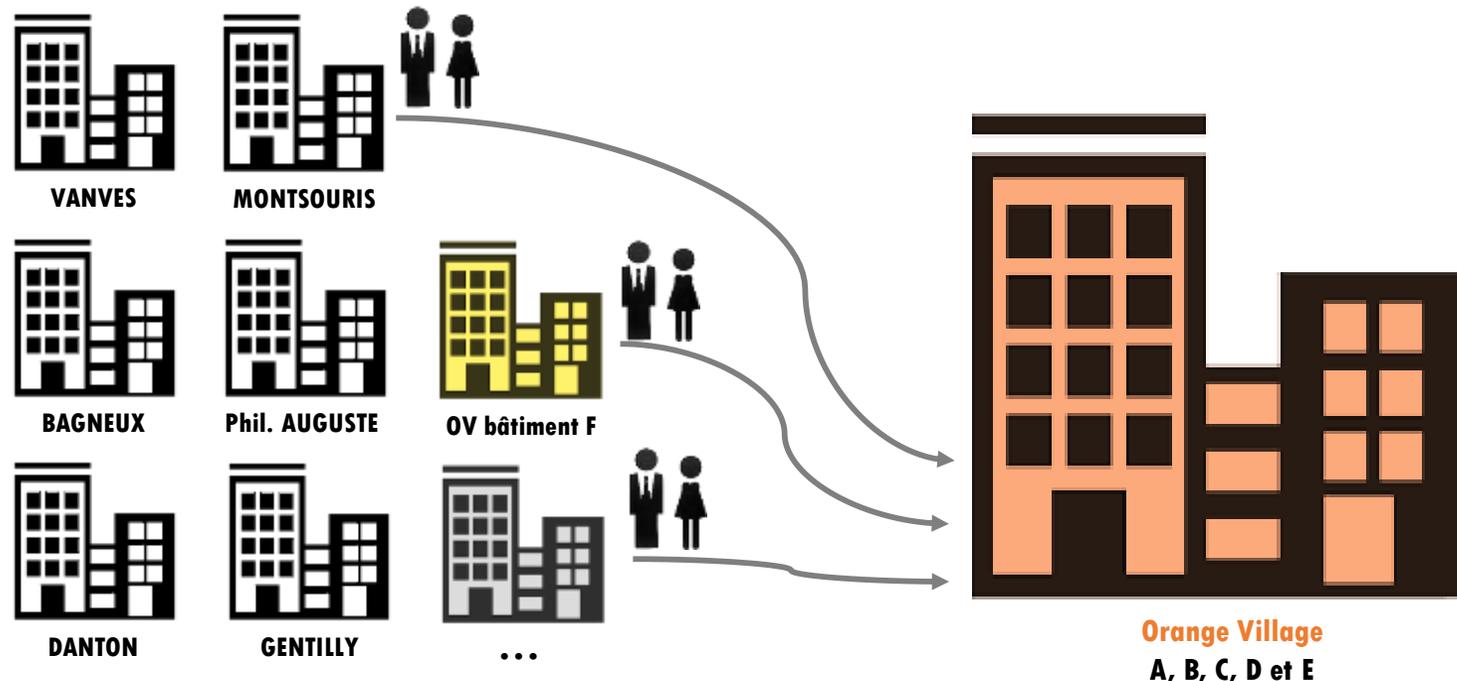
Mise en place d'une intersyndicale

Le Nouveau Village

...et un sondage salariés par Technologia

Rappel. Le projet Le Nouveau Village 2021 2023

L'organisation du travail définit l'aménagement
des espaces de travail.
Pas l'inverse.



Des économies
substantielles sur le parc
immobilier en IDF
« scale-up »

Le regroupement des
équipes dispersées sur OV
et sur les différents sites
en Ile-de-France.

La rénovation des
bâtiments A, B, C, D et E :
46 000 m2.

La fin du bail du bâtiment F
en 2023.

La reconfiguration des
plateaux en 'quartiers' open-
desk, sans place attitrée.
L'adaptation au Flex: les
nouvelles règles collectives
de concentration et
d'isolement.

0,7 poste de travail par
salarié ?

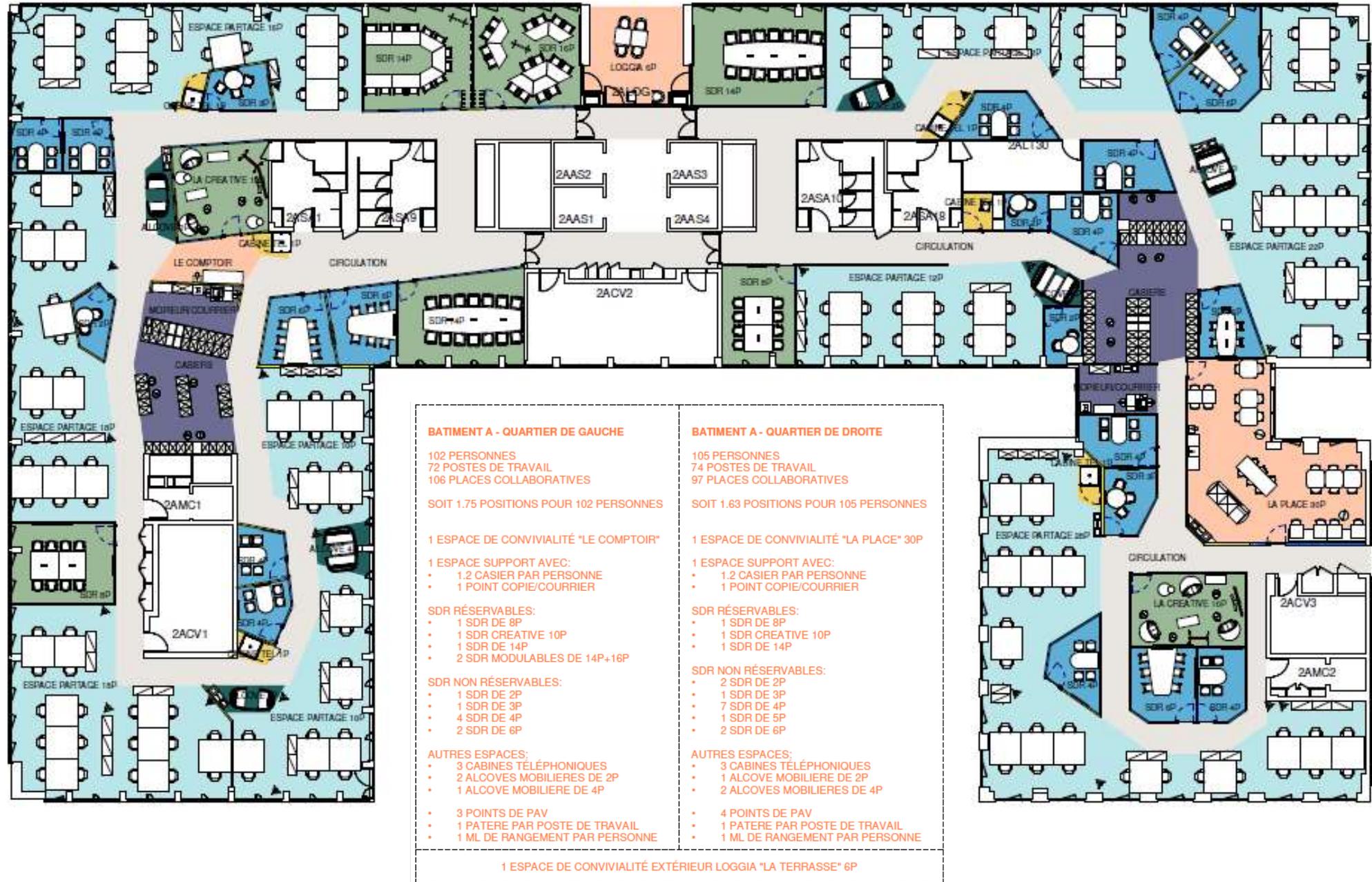
Où se situe la Qualité de
vie au travail ????

Le télétravail généralisé?

Le changement du mode
de travail, les espaces
collaboratifs informels
et/ou formels?

Rappel du micro-zoning bâtiment A

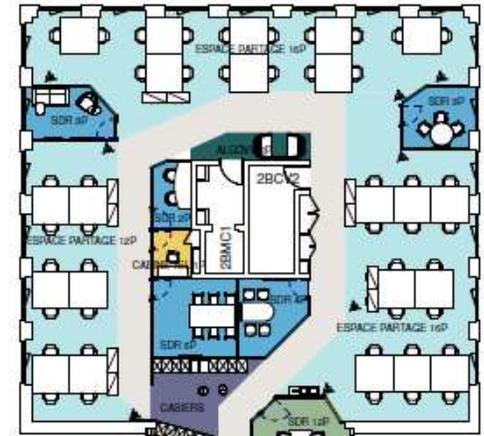
207 Personnes
146 postes de travail.
61 positions de travail manquantes.



BATIMENT A - QUARTIER DE GAUCHE	BATIMENT A - QUARTIER DE DROITE
102 PERSONNES 72 POSTES DE TRAVAIL 106 PLACES COLLABORATIVES	105 PERSONNES 74 POSTES DE TRAVAIL 97 PLACES COLLABORATIVES
SOIT 1.75 POSITIONS POUR 102 PERSONNES	SOIT 1.63 POSITIONS POUR 105 PERSONNES
1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ "LE COMPTOIR"	1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ "LA PLACE" 30P
1 ESPACE SUPPORT AVEC: • 1,2 CASIER PAR PERSONNE • 1 POINT COPIE/COURRIER	1 ESPACE SUPPORT AVEC: • 1,2 CASIER PAR PERSONNE • 1 POINT COPIE/COURRIER
SDR RÉSERVABLES: • 1 SDR DE 8P • 1 SDR CREATIVE 10P • 1 SDR DE 14P • 2 SDR MODULABLES DE 14P+16P	SDR RÉSERVABLES: • 1 SDR DE 8P • 1 SDR CREATIVE 10P • 1 SDR DE 14P
SDR NON RÉSERVABLES: • 1 SDR DE 2P • 1 SDR DE 3P • 4 SDR DE 4P • 2 SDR DE 6P	SDR NON RÉSERVABLES: • 2 SDR DE 2P • 1 SDR DE 3P • 7 SDR DE 4P • 1 SDR DE 5P • 2 SDR DE 6P
AUTRES ESPACES: • 3 CABINES TÉLÉPHONIQUES • 2 ALCOVES MOBILIERES DE 2P • 1 ALCOVE MOBILIERE DE 4P	AUTRES ESPACES: • 3 CABINES TÉLÉPHONIQUES • 1 ALCOVE MOBILIERE DE 2P • 2 ALCOVES MOBILIERES DE 4P
• 3 POINTS DE PAV • 1 PATERE PAR POSTE DE TRAVAIL • 1 ML DE RANGEMENT PAR PERSONNE	• 4 POINTS DE PAV • 1 PATERE PAR POSTE DE TRAVAIL • 1 ML DE RANGEMENT PAR PERSONNE
1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ EXTÉRIEUR LOGGIA "LA TERRASSE" 6P	

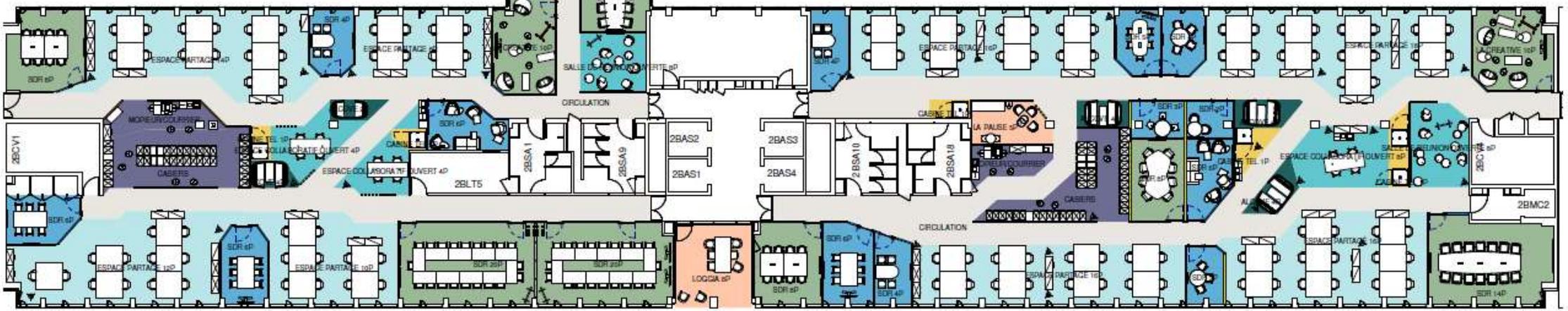
Rappel du micro-zoning bâtiment B

Pas d'espace de convivialité « La Place » ?
 >> Bât A ou C.



BATIMENT B - QUARTIER DE GAUCHE	BATIMENT B - QUARTIER DE DROITE
125 PERSONNES 88 POSTES DE TRAVAIL 137 PLACES COLLABORATIVES	95 PERSONNES 68 POSTES DE TRAVAIL 93 PLACES COLLABORATIVES
SOIT 1.80 POSITIONS POUR 125 PERSONNES	SOIT 1.70 POSITIONS POUR 95 PERSONNES
1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ "LE COMPTOIR"	1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ "LA PAUSE" 5P
1 ESPACE SUPPORT AVEC: <ul style="list-style-type: none"> 1.2 CASIER PAR PERSONNE 1 POINT COPIE/COURRIER 2 ZONES DE CASIERS 	1 ESPACE SUPPORT AVEC: <ul style="list-style-type: none"> 1.2 CASIER PAR PERSONNE 1 POINT COPIE/COURRIER
SDR RÉSERVABLES: <ul style="list-style-type: none"> 1 SDR DE 8P 1 SDR CREATIVE 10P 1 SDR DE 12P 2 SDR MODULABLES DE 20P+20P 	SDR RÉSERVABLES: <ul style="list-style-type: none"> 2 SDR DE 8P 1 SDR CREATIVE 10P 1 SDR DE 14P
SDR NON RÉSERVABLES: <ul style="list-style-type: none"> 1 SDR DE 2P 2 SDR DE 3P 2 SDR DE 4P 4 SDR DE 6P 	SDR NON RÉSERVABLES: <ul style="list-style-type: none"> 1 SDR DE 2P 2 SDR DE 3P 3 SDR DE 4P 1 SDR DE 5P 2 SDR DE 6P
AUTRES ESPACES: <ul style="list-style-type: none"> 3 CABINES TÉLÉPHONIQUES 2 ALCOVES MOBILIERE DE 2P 1 ALCOVE MOBILIERE DE 4P 1 SDR OUVERTE DE 8P 8 PLACES COLLABORATIVES HAUTES 	AUTRES ESPACES: <ul style="list-style-type: none"> 4 CABINES TÉLÉPHONIQUES 2 ALCOVES MOBILIERE DE 4P 1 SDR OUVERTE DE 8P 4 PLACES COLLABORATIVES HAUTES
<ul style="list-style-type: none"> 3 POINTS DE PAV 1 PATERE PAR POSTE DE TRAVAIL 1 ML DE RANGEMENT PAR PERSONNE 	<ul style="list-style-type: none"> 3 POINTS DE PAV 1 PATERE PAR POSTE DE TRAVAIL 1 ML DE RANGEMENT PAR PERSONNE
1 ESPACE DE CONVIVIALITÉ EXTÉRIEUR LOGGIA "LA TERRASSE" 8P	

220 personnes
 156 postes de travail.
 64 positions de travail manquantes.



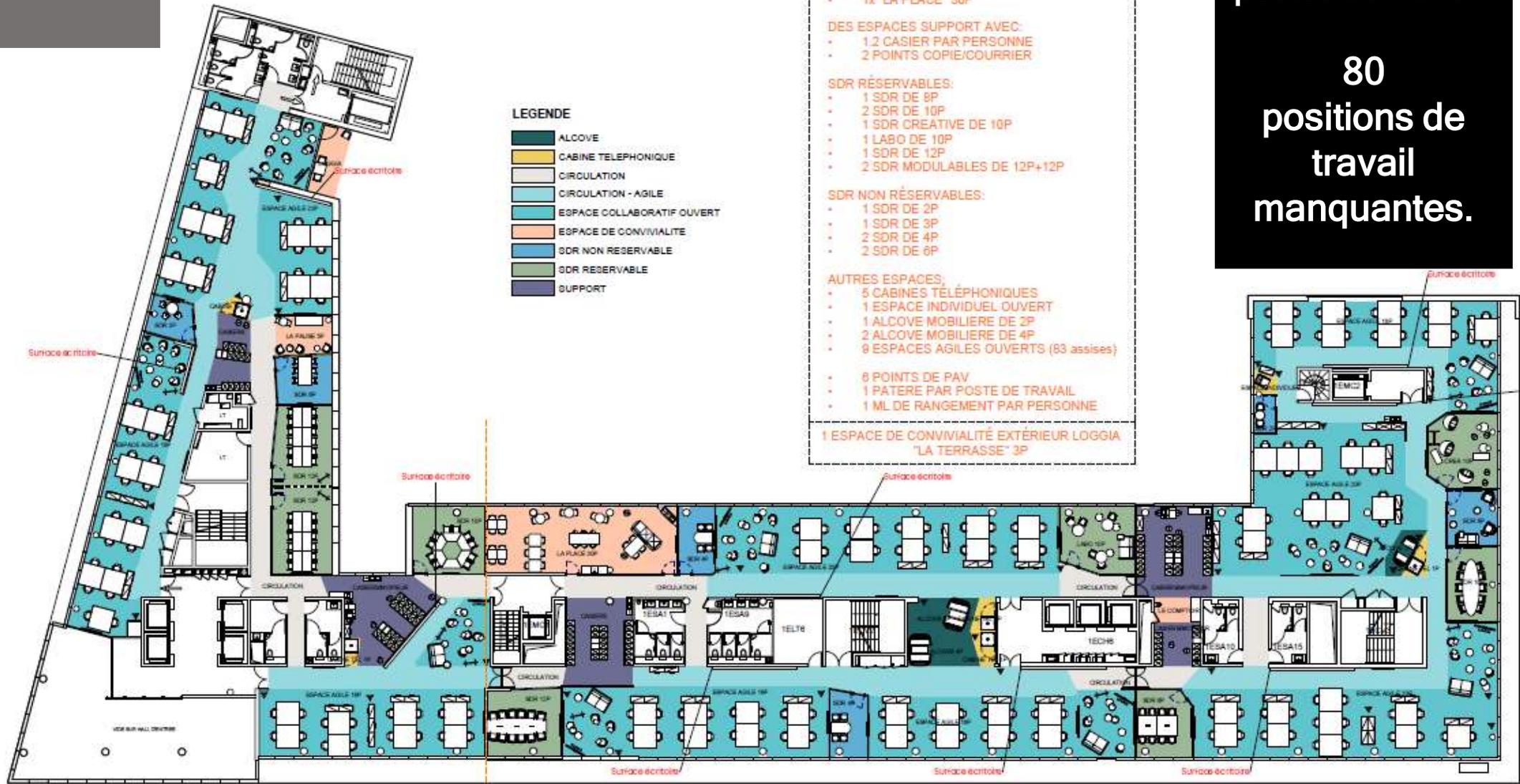
Rappel du micro-zoning bâtiment C

182 personnes
 128 postes de travail.
 54 positions de travail manquantes.



Rappel du micro-zoning bâtiment

D et E



246 personnes

166 postes de travail.

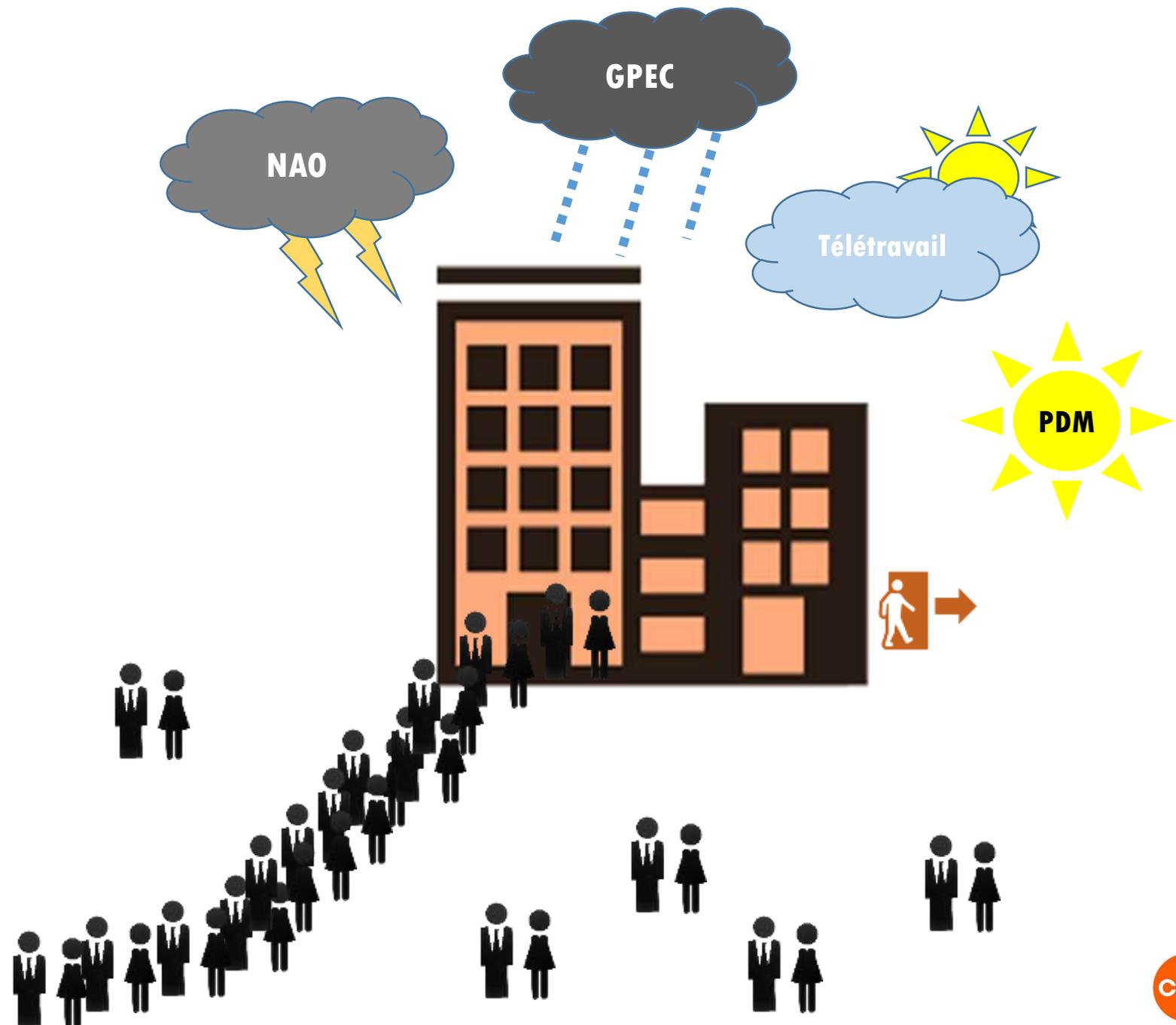
80 positions de travail manquantes.

Un contexte social 2021 compliqué...

NAO : négociation annuelle obligatoire

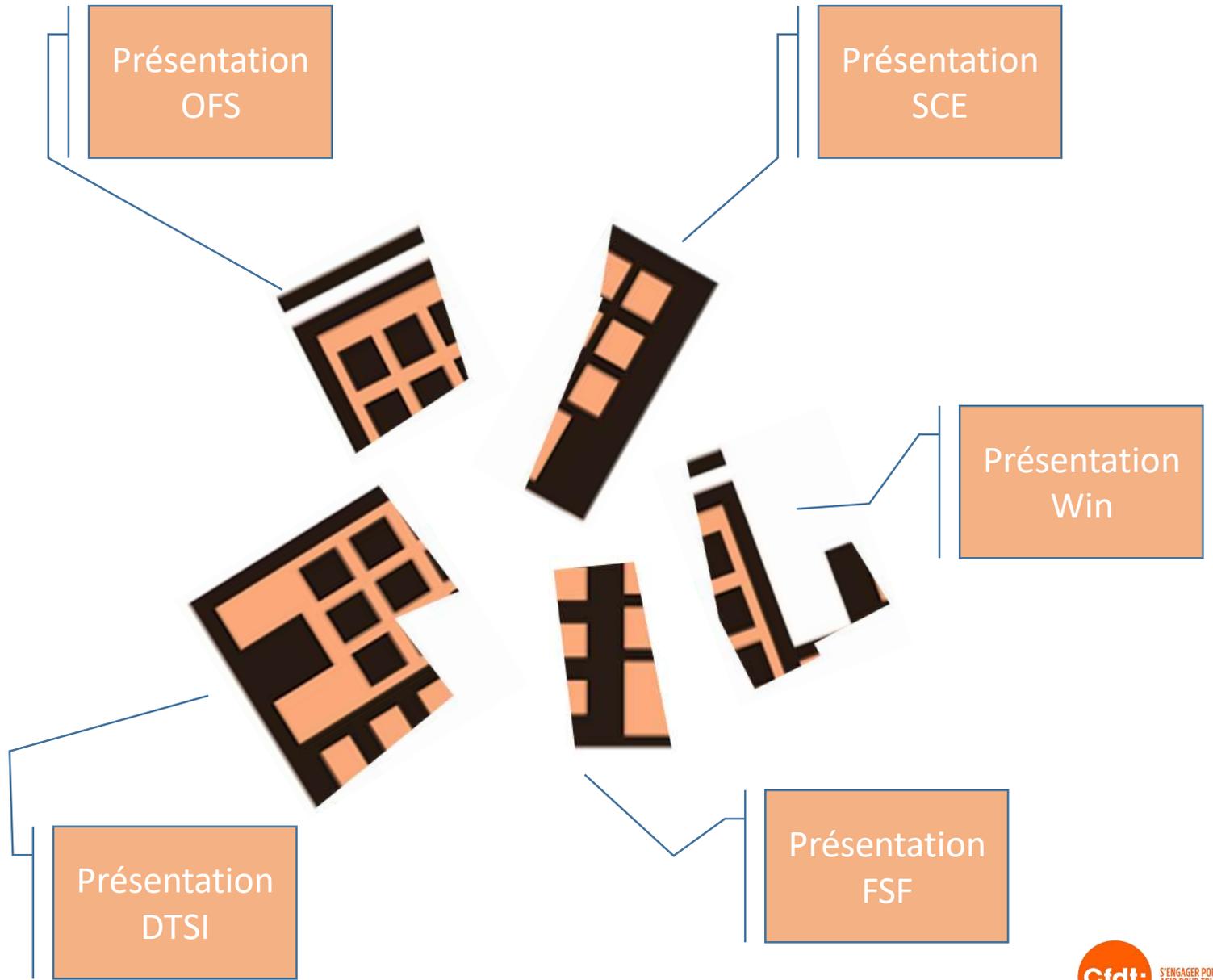
GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

PDM : plan de mobilité



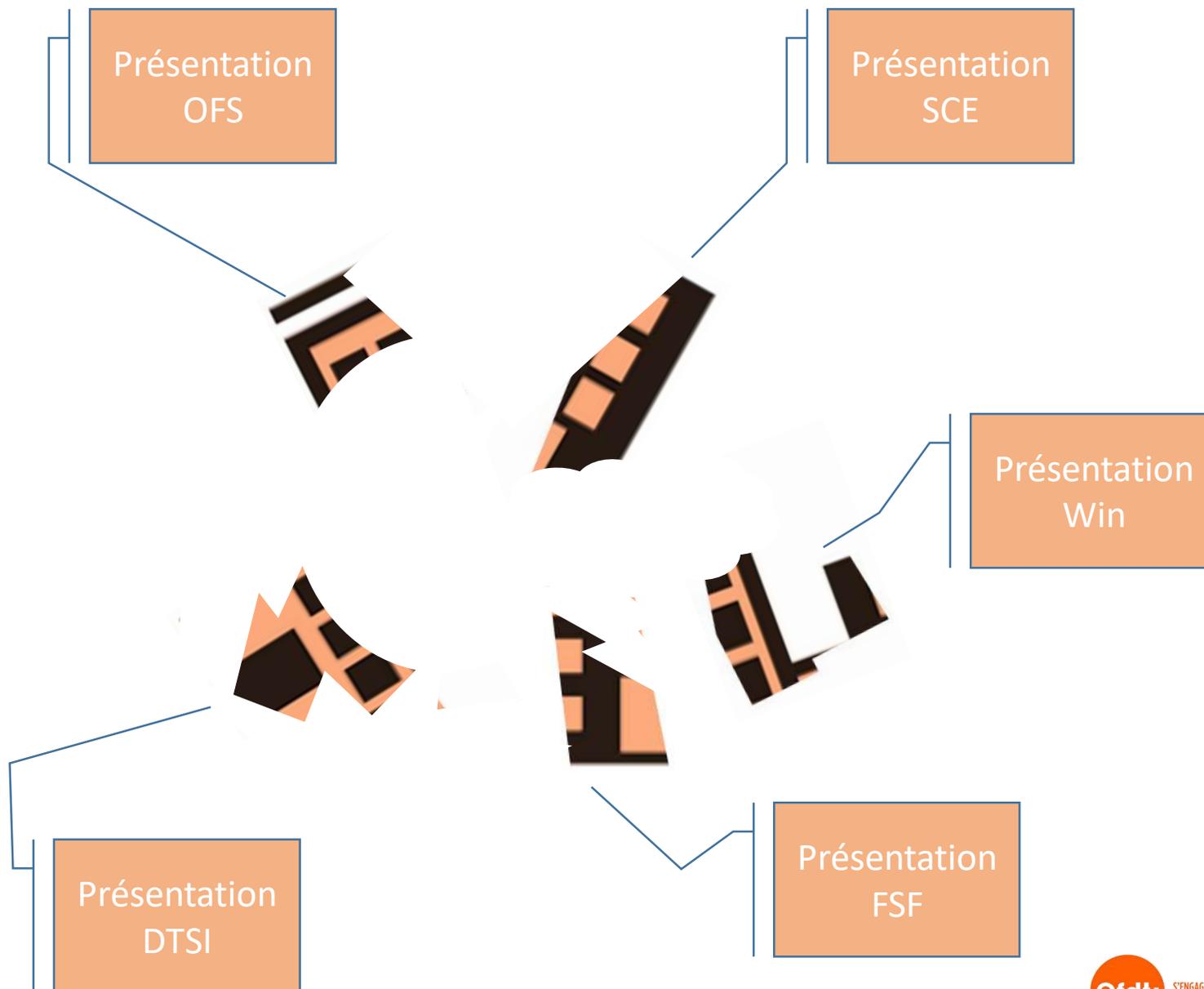
Une présentation du projet en mode puzzle...

5 CSE impactés
OFS DTSI SCE FSF WIN



... En mode
puzzle mais
aussi que sur la
1^{ère} séquence

5 CSE impactés
OFS DTSI SCE FSF WIN



Où est la Qualité de vie au travail dans le projet LNV?



Vivre au quotidien à Bridge

Informations pratiques

Santé / Sécurité / Sûreté

Conciergerie (créé le 20/05/2021)

Une conciergerie digitale et présentielle est disponible au rez-de-chaussée haut pour faciliter la vie des salariés.

Elle comprend un accueil avec un personnel dédié sur 3 plages horaires d'ouverture : 8h30 à 9h30 - 12h00 à 14h00 - 17h00 à 19h00 (en fonction des mesures sanitaires en vigueur).

Des services standards (pressing, retouche, cordonnerie, ...) de la vie quotidienne et une boutique sont à disposition ainsi que des services plus innovants (personal shopper, gestion administrative, lavage auto sans eau...).

Un accueil en digital complète le service et permet aux collaborateurs de commander les services 24h/24 et 7j/7.

Enfin, un espace « Bien-être » de 50m² propose des services à la personne de coiffure, onglerie, barbier, massage, ...



Une intersyndicale spéciale LNV

Suite à une réunion intersyndicale de coordination vendredi 21 mai 2021 concernant le projet Arcueil qui se nomme « Le Nouveau Village », un dénominateur commun est ressorti, un moratoire sur les grands projets immobiliers comme celui d'Arcueil. Dans un premier temps et comme l'entreprise avance au pas de course, une proposition de déclaration commune est proposée à l'ensemble des Représentants Syndicaux des CSE concernés par ce projet.

Proposition de déclaration commune des représentant.es syndicaux des CSE DTSI, OFS, FSF, WIN, DO IDF, SCE

4 469
salariés d'Orange
Village impactés
de 2021 à 2023.

Flex-desk en open-
space et qualité de
vie au travail.

Modification de
l'organisation du
travail.

Certaines équipes : 2
déménagements et
une ré organisation.

0,7 poste de travail
par salarié, non-
nominatifs et
dépersonnalisés.

Le calcul de l'espace de
travail sur la base de la
fréquentation, et non
plus sur les salariés.

Et en même temps... des négociations très difficiles :

Les augmentations annuelles à 1% (incluant salaire et reconnaissance)

L'handicap

L'intergénérationnel

L'avis des salariés... L'expertise Technologia



- Le trajet domicile / lieu de travail
- Le poste de travail
- L'organisation du travail : télétravail, espaces collectifs...
- Le déménagement temporaire sur Orange Gardens (40% des salariés OV)
- Les aménagements du **Nouveau Village**

...et les avis et commentaires des salariés.

>> Cette expertise-sondage permettra aux représentants du personnel CFDT de **connaître les priorités des Salariés dans le cadre du Nouveau Village**, et ainsi de mener les négociations auprès de la Direction.

L'expertise est en attente de validation de la Direction (au 7 juin 2021).

#4.

Le Nouveau Village,
les déménagements et travaux, le flex
L'accord de Télétravail et le Plan de Mobilité

L'accord de télétravail Orange

1 à 3 jours/semaine
ou
3 à 12 jours/mois.

Sur la base du volontariat du salarié.

Avec l'accord managérial.

L'activité du salarié doit être compatible avec le télétravail.

Un refus doit être notifié par écrit.

Intranet du Groupe Espace Managers

Anoo

Rechercher

Politiques rh Mon parcours professionnel Temps de travail / Congés Rémunération / Épargne Santé - Service Social / Prévoyance En pratique

Temps de travail / Congés > Temps de travail > Télétravail

Le télétravail chez Orange



Chez Orange, le télétravail est un mode d'organisation du travail bien ancré dans notre quotidien ; il offre l'opportunité d'un dialogue entre collaborateur et manager pour repenser le mode de fonctionnement et d'organisation, et s'envisage dans le cadre du collectif de travail de l'équipe.

Sommaire

- Qui est concerné ?
- Quelles sont les conditions d'acceptation ?
- Quels sont les différents types de télétravail ?
- Où peut-on télétravailler ?

Formulaires et outils

- Demande de télétravail régulier ou de renouvellement
- Demande de télétravail occasionnel (il est recommandé d'y accéder via Firefox)
- Guide utilisateur outil télétravail occasionnel
- Installer l'app de l'outil dédié aux demandes de Télétravail occasionnel sur son smartphone

Pour en savoir plus, consultez

L'avenant n°1 du 26 septembre 2017 à l'accord du télétravail

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/temps-de-travail-conges/temps-de-travail/teletravail>

L'accord de télétravail

Orange

1 à 3 jours/semaine
ou
3 à 12 jours/mois.

Sur la base du volontariat du salarié.

Avec l'accord managérial.

L'activité du salarié doit être compatible avec le télétravail.

Un refus doit être notifié par écrit.

Quelles sont les conditions d'acceptation ?

- L'autonomie du salarié (la maîtrise du poste, des outils de travail associés et la capacité à s'organiser) ;
- La relation de confiance entre collaborateur et manager ;
- Le double volontariat ;
- Une activité compatible avec cette forme de travail ;
- Un espace approprié à l'activité.

5.1.1 Volontariat

Lorsqu'un salarié souhaite opter pour le télétravail, il adresse une demande écrite ou une demande via le SI à son manager (avec copie à son responsable RH) qui adresse sa réponse dans un délai maximum de 2 mois. Le refus fera l'objet d'une réponse écrite et motivée. Les recours pourront être exercés auprès des DRH des Directions d'Orange France des Divisions ou des filiales.

Quelles sont les modalités d'organisation du télétravail ?

Les modalités d'organisation du télétravail sont proposées : régulier et occasionnel.

Le télétravail régulier

Instaurée par la signature d'un avenant ou protocole (*), une première demande ne peut pas excéder un an, dont une période de 3 mois d'adaptation pendant laquelle salarié et manager s'assurent mutuellement que les modalités d'organisation définie leur conviennent.

Le télétravail régulier peut être mis en place de deux manières différentes en déterminant soit :

- Des jours hebdomadaires fixes qui sont précisés dans l'avenant ou protocole.
- Un volume de jours mensuels (supérieur à 3 jours/mois et dans la limite maximum de 12/mois) . La fixation des jours télétravaillés est déterminée au fur et à mesure, après échange entre le salarié et le manager. Cette modalité, plus souple, s'adresse aux salariés dont l'activité ne permet pas de définir, a priori, des jours hebdomadaires fixes.

Le Plan de Mobilité

Transports en commun :
50% prise en charge

Location de vélo :
prise en charge partielle

Achat d'un 2-roues 'propre' :
200€ de prise en charge

Indemnité kilométrique vélo :
jusqu'à 200€ nets /an

Consigne collective :
jusqu'à 50% pris en charge

Co-voiturage :
**aménagement d'horaires
et place de parking.**

Intranet du Groupe Espace Managers

Anoo Rechercher

Politiques rh Mon parcours professionnel Temps de travail / Congés Rémunération / Épargne Santé - Service Social / Prévoyance En pratique

En pratique > Côté vie pro > **Trajet domicile-lieu de travail**

< Côté vie pro
Notes de frais
Télétravail
Restauration
Voyages/déplacements
Trajet domicile-lieu de travail
Transports en commun
Location de vélo à un service public
Achat 2 roues propre
Indemnité kilométrique vélo
Abonnement consigne collective

Je me rends sur mon lieu de travail, les participations d'Orange



Pour les trajets domicile-travail, Orange prend en charge partiellement mes frais d'abonnement aux transports en commun (train, métro, bus, tramway, ...) ou à un service public de location vélo. Pour limiter les déplacements de voitures en solo, Orange propose également à ses salariés un ensemble de mesures visant à favoriser l'usage des modes de transports propres. Entré en vigueur au 1er mai 2018, un premier accord portant sur un Plan de Mobilité National réaffirme ainsi son engagement d'entreprise responsable et respectueuse de l'environnement dans lequel elle évolue.

Pour en savoir plus

Accord Plan de Mobilité du 16 avril 2018

La compatibilité des mesures entre elles

Piazza «Plan de Mobilité»

Je consulte le question/réponse

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/trajet-domicile-lieu-de-travail>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14091>

<https://www.iledefrance.fr/velo-electrique-une-aide-lachat-de-500-euros-pour-les-franciliens>

Les dernières questions des salariés

Aller à ORANGE GARDENS le temps des travaux allonge mon temps de transport.
Comment puis-je bénéficier de plus de télétravail ?

Avec la fin du bal du bâtiment F, comment va se passer la restauration collective ?

Je n'ai aucune information de ma hiérarchie sur LNV.

Je suis en situation de handicap.
Vais-je conserver une place fixe attitrée ?

Tous ces travaux sont-ils vraiment une source d'économies ?

L'open-flex est-il compatible avec les nouvelles règles sanitaires ?

Puis-je travailler sur un autre site Orange plus proche de chez moi le temps des travaux ?

Est-il prévu des services aux occupants : salle de sport, salle de détente, café, cuisine, conciergerie...

Les risques psycho-sociaux sont-ils pris en compte ?

Je viens travailler en vélo.
Ou vais-je ranger tout mon équipement ?

Avec 0,7 poste de travail/salarié, comment les managers vont-ils s'organiser entres eux ?

Comment le bruit va-t-il être régulé en open-flex ?
Puis-je m'isoler pour les réunions téléphoniques ?

Est-il prévu des écrans-doubles pour les développeurs ?

Des armoires sont-elles prévues ?

En open-flex, doit-on réserver un poste de travail ?
Et comment réserver les salles de réunion ?

Et le fauteuil ergonomique réservé à un salarié ?

Où vais-je ranger mon matériel en open-flex (Livebox, décodeurs TV, smartphones...) ?

SONDAGE SALARIE
https://msurvey.orange.com/CFDT_HIS_NVO_2204

Stéphane Richard,
CR du CNSHSCT de février 2019

Sur le Flex Office, il remarque que beaucoup d'entreprises ayant opéré ce choix de façon radicale reviennent en arrière. Les évolutions doivent donc être pilotées de façon mesurée, sans dogmatisme, en tenant compte du regard des sociologues et des effets produits dans les autres entreprises.

Stéphane Richard affirme qu'il n'est pas favorable au « Tout-Flex » et entend faire passer ce message à tous les collaborateurs en charge des projets Flex, y compris ceux du futur siège du groupe. De façon plus générale, Stéphane Richard déclare que l'entreprise doit se garder de la flexibilité dans ses choix d'organisations. Cette flexibilité doit pouvoir être portée à un certain niveau aussi bien qu'être réduite.

L'entreprise doit conserver de la souplesse dans l'adaptation de ses locaux et faire preuve d'anticipation dans la définition de ses projets.

« Chaque salarié bénéficiera d'un dispositif modulable et adapté à sa situation ».

CSE OFS des 28, 29, 30 avril et 3 mai 2021. Doc 7 - Projet LNV CSEE OFS, page 84.

Un programme pour adapter notre parc immobilier à nos nouveaux modes de travail en améliorant la qualité de vie au travail, notre impact environnemental, et nos coûts. Les KPI sont: NPS salariés sur les services rendus aux occupants d'un site Orange et Amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments.

Dans + fort ensemble "Immobilier".

Des contacts IRP CFDT dédiés pour Le Nouveau Village

OFS

olivier1.dupont@orange.com

jeanclaude.fresnay@orange.com

nicolas.vandeheste@orange.com

DTSI

corinne2.farin@orange.com

jeanpierre.langlet@orange.com

christophe.sinclair@orange.com

remy.vignal@orange.com

SCE

denis.sabadel@orange.com

rajko.trailovic@orange.com

FSF

francois.drochon@orange.com

WIN

daniel.goncalves@orange.com

Merci



Vous voulez en savoir plus ?

Les représentants de la CFDT pour [Le Nouveau Village](#) sont à votre disposition.